

COMMISSION DES FINANCES

-----

Séance du Samedi 26 Juin 1920.

-----

La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la  
Présidence de M. MILLIES-LACROIX.

Présents: M.M. DOUMER, LINTILHAC, BERTHELOT,  
DAUSSET, JEANNENEY, MILAN, MOREL, THIERY, MARRAUD,  
HENRY BERENGER.

Excusé: M. BRARD.

-----

SOMMAIRE.

- I - Report de crédits de l'exercice 1919 à l'exercice 1920 (Impression de la Chambre N°1071.)
- II- Ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1919. (Impression de la Chambre N°1072.)
- III- Frais de représentation du Président de la République.
- IV - Budget de 1920 - Instruction Publique.

-----

- I - PROJET RELATIF au REPORT de CREDITS de l'EXERCICE 1919 à l'EXERCICE 1920.

M. DOUMER, RAPPORTEUR GENERAL, - fait un exposé de ce projet.

(Le dépôt du rapport est autorisé.)

-----

- II - PROJET PORTANT OUVERTURE & ANNULATION de CREDITS sur l'EXERCICE 1919 au TITRE du BUDGET ORDINAIRE des SERVICES CIVILS et au TITRE des DEPENSES EXCEPTIONNELLES DES SERVICES CIVILS.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL, - fait un exposé de ce projet.

(Le dépôt du rapport est autorisé.)

-----

- III - FRAIS de REPRESENTATION du PRESIDENT de la REPUBLIQUE.

M. JEANNENEY, - demande ce qui s'est passé au sujet de l'augmentation des frais de représentation du Président de la République.

M. LE PRESIDENT. - A la Chambre, en séance publique, a été introduite une demande de crédit destiné à augmenter les frais de représentation du Président de la République et des Présidents des deux Chambres. M. Léon BOURGEOIS, que j'ai vu l'autre jour, a été très étonné que l'on ait pris une pareille mesure sans le pressentir. Il m'a dit :  
" Nous n'avions pas besoin de cette augmentation qui va produire mauvais effet".

En ce qui concerne le Président de la République, la mesure, s'explique par l'impôt général sur le revenu qui le frappe, dans la proportion de 50%.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - M. le Rapporteur des Finances voudra bien s'occuper de la question.

M. DAUSSET, RAPPORTEUR, - répond qu'elle est délicate.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Pour prendre une pareille mesure, il fallait attendre que nous soyons dans une situation florissante.

M. LE PRESIDENT. - J'ai dit à M. le Ministre des Finances mon étonnement que notre commission n'ait pas été informée du dépôt de cette demande de crédits.

-----  
IV - BUDGET de 1920. - INSTRUCTION PUBLIQUE.

Rapporteur: M. LINTILHAC.

L'adoption de ce budget donne lieu aux observations suivantes:

Chap. 3 - Matériel.

M. JEANNENEY, - demande quel est le régime des voitures ministérielles.

M. LE PRESIDENT. - Autrefois la tradition voulait que les ministres payent leurs voitures sur leur indemnité. Cependant certains avaient réussi à faire supporter cette dépense

personnelle par le Trésor à l'aide de bons d'œuvres d'art de Sèvres qui étaient revendus ensuite par les loueurs de voitures. Un ministre a rendu un décret fixant les dépenses à la charge des ministres. Parmi elles les voitures figuraient. Au début de la guerre, des voitures automobiles ont été réquisitionnées. Dans certains ministères, tout de suite des abus se sont produits. J'ajoute que des parlementaires se sont fait attribuer des véhicules de cette nature.

En 1915, dans cette commission, nous nous sommes élevés contre de semblables pratiques. Une discussion un peu vive s'est produite, à la suite de laquelle un "modus vivendi" est intervenu. Le ministre versait pour sa voiture personnelle, y compris le chauffeur et l'essence, une somme forfaitaire de 400 frs par mois prélevée sur son traitement personnel. En 1917, cette somme, nous avions dit, aurait été portée à 1.200 frs. Il est inadmissible que la voiture personnelle du Ministre ne soit pas à sa charge personnelle.

M. LINTILHAC, RAPPORTEUR, - dit que certains attachés de cabinet utilisent des automobiles; la dépense est réglée à la fin du mois.

M. LE PRESIDENT. - Quand j'ai eu l'honneur d'être Ministre des Colonies, j'ai toujours estimé que mon traitement n'était pas autre chose que le remboursement des frais de représentation et c'est sur mon traitement que je prélevais la dépense de ma voiture personnelle. Il en était de même de tous mes

collègues, à l'exception toutefois, si j'ai bonne mémoire, de M. le Ministre de la Guerre.

Quant aux dépenses des voitures utilisées par le Cabinet du Ministre ou les Services administratifs, à l'époque dont je parle et jusqu'à la période de guerre, elles étaient remboursées sur état.

Je demanderai à M. le Ministre des Finances de me faire connaître le régime des voitures ministérielles.

Chap. 18 -

(Personnel de l'Université de Paris).

M. BERTHELOT, - souligne la création d'une chaire d'oto-rhinolaryngologie.

M. LE RAPPORTEUR, - répond qu'il s'agit d'une importante science nouvelle. La gorge est la porte d'entrée des microbes.

.....

M. BERTHELOT, - se demande quelle est l'utilité de l'emploi de chef des travaux pratiques pour la géographie à la Faculté des Sciences.

Chap. 20 - Personnel des Universités des départements.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Le crédit a été augmenté à la Chambre. On aurait peut-être pu attendre que le pays souffle un peu.

M. LE RAPPORTEUR, - répond que cette augmentation a été votée à la suite d'un accord intervenu entre des auteurs d'amendements.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Je ne propose pas de réduction, par crainte de n'être pas suivi.

Chap. 21 - Subvention aux universités des départements.

M. BERTHELOT, - estime que la bactériologie ne devrait pas être enseignée aux pharmaciens.

M. MOREL, - est d'un avis contraire, car ils doivent fournir des précisions qui servent au diagnostic des médecins.

Chap. 32 - Ecole normale supérieure.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - N'est-il pas question d'apporter une réforme à cet établissement?

M. LE RAPPORTEUR, - répond que cet établissement reste ce qu'il doit être, c'est-à-dire un véritable séminaire. Il continuera de se recruter par sélection à la Sorbonne. Il n'a jamais été question de séparer ce que l'on a réuni pour le bien général.

Chap. 85 - Bibliothèque nationale.

M. LE RAPPORTEUR, - compte mettre dans son rapport qu'il faut continuer le catalogue.

M. LE PRESIDENT. - Il serait bon de présenter l'idée sous cette forme: " Nous comptons qu'avec le crédit dont on dispose, on continuera le catalogue".

M. HENRY BERENGER, - demande ce que l'on a fait du crédit de 40.000 frs inscrit chaque année depuis 1915, alors qu'aucune publication n'a eu lieu pendant la guerre.

M. LE RAPPORTEUR, - répond qu'il demandera ce renseignement.

Chap. 89 - Musée de la guerre.

M. BERTHELOT, - estime que ce chapitre devrait figurer à la guerre.  
(Approbation).

Chap. 95 - Direction des recherches scientifiques.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Voilà un organisme qui est inutile.

M. MOREL, - répond que cet établissement constitue une liaison entre la science et l'industrie. On y donne des renseignements à des industriels qui demandent des conseils.

M. LE PRESIDENT. - Le Conservatoire des arts et métiers peut leur fournir tous les renseignements désirables. Je ne crois pas que cet établissement corresponde à une utilité absolue. Sa transformation fait l'objet d'un projet qui nous a été distribué.

M. HENRY BERENGER, - demande la disjonction du chapitre en attendant que ce projet soit étudié.

M. BERTHELOT, - dit que cet organisme, créé pendant la guerre, n'est pas admissible en temps normal.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL, - Il a été créé sans le Parlement. M. Breton s'en est occupé avec beaucoup de dévouement, mais nous avons eu le tort de ne pas lui résister. Il continue de s'en occuper tout en dirigeant le Ministère de l'Hygiène.

M. LE PRESIDENT. - Ce chapitre comporte certaines explications, et je propose de le réserver. (Approbation.)

Chap. 100 - Subventions pour insuffisance de recettes des externats.

M. LE RAPPORTEUR, - dit qu'il s'agit de savoir si la question de l'augmentation du prix de l'externat doit être liée à celle des bourses.

M. HENRY BERENGER, - déclare que la majoration du prix de l'externat serait une charge lourde pour certaines familles. Quelques-uns veulent ainsi amorcer la question de l'enseignement unique. Or, il faut laisser aux enfants pauvres la possibilité de passer, comme actuellement, du primaire au secondaire, puis du secondaire au supérieur.

M. BERTHELOT, - ajoute que cet enseignement unique est le contraire du bon sens. Le véritable progrès réside dans la variété des modes d'enseignement, et non pas dans l'uniformité.

M. LE RAPPORTEUR, - dit que certains veulent une sélection non plus par l'instituteur, mais par les inspecteurs, ce qui ouvrirait la porte aux influences.

M. HENRY BERENGER, - croit que l'enfant désigné par une commission pour avoir une bourse estimera qu'il ne fait que jouir d'un droit.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Vouloir tout ramener à un concours est un mauvais système. C'est lui qui a paralysé la civilisation chinoise. L'homme qui arrive par le concours n'est pas un homme d'action.

M. LE PRESIDENT. - Nous pourrions apporter à ce chapitre une réduction de 100.000 frs pour montrer que nous ne nous associons pas au projet de nouveaux prix que l'on se propose de fixer pour les internats et les externats. (Appro-  
bation.)

Chap. 101 - Frais des lycées de garçons.

Réduction de 10.000 frs.

Chap. 115 - Bourses nationales.

M. LE PRESIDENT. - Une augmentation de 2 millions cette année, en entraînerait une de 6 millions l'année prochaine. Je propose une réduction de 2.400.000 frs. (Adopté.)

Chap. 137 - Frais de suppléance des instituteurs.

M. JEANNENEY, - demande que l'on fournisse des renseignements sur la fréquentation scolaire.

#### BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Les chapitres I à IV sont transférés au budget ordinaire.

La séance est levée à 18 heures 5 minutes.

:-:-:-:-:-

*Le Président de la Commission des Finances,*

